

sont, dès à présent, non pertinents; que les faits cités, même dans leur ensemble, n'arriveraient pas à établir, s'ils étaient prouvés, que l'éclatement d'un pneu serait la cause directe du renversement de la voiture... »

Et le loueur de l'automobile est condamné aux frais des deux instances et à 16,000 francs de dommages-intérêts envers les touristes.

× × ×

Le tribunal civil de Bruxelles, chambre temporaire, a jugé le 16 mars 1909 (*Pas.*, 1909, III, 121) :

« Constitue un contrat de transport et non un louage de choses et de services, la convention par laquelle, en échange d'une somme fixée à tant par jour et par voiture, une personne met à la disposition de son contractant une ou deux automobiles pourvues de chauffeurs et de tous les éléments voulus pour en assurer la marche continue et régulière, afin de conduire son cocontractant avec ses compagnons d'un endroit à un autre, alors même que l'itinéraire n'était pas fixé lors de la conclusion du contrat et que le transporté le fixait à son gré en cours de route ;

» Doit être considérée comme étant le transporteur, la personne qui fournit habituellement à un tiers des automobiles, qui débat avec ce tiers le prix du transport et qui a accepté d'assurer le transport du tiers et de ses compagnons, alors même que l'une des automobiles utilisées pour ce transport est la propriété d'autrui et est conduite par un chauffeur au service du propriétaire du véhicule ;

» La stipulation pour autrui de la part du cocontractant du transporteur se sous-entend dès l'instant où le cocontractant est dans la nécessité d'assurer, en même temps que son propre transport, le transport des personnes qui l'accompagnent dans son excursion, où le véhicule mis à sa disposition comporte plus de places qu'il n'en peut occuper seul et que le prix a été fait pour tout le véhicule ;

» Le transporteur est responsable des accidents arrivés aux compagnons de son cocontractant pour lesquels celui-ci a stipulé, alors même que le transporteur ignorait leur nombre et leur identité ;

» Lorsque les causes de l'accident survenu au cours de l'exécution d'un contrat de transport sont demeurées vagues et incertaines, le transporteur en est responsable et n'est pas fondé à prétendre que l'accident est dû à une cause étrangère qui ne lui est pas imputable... »

Ce jugement rend la situation des loueurs d'autos très difficile ; il est de leur intérêt de limiter leur responsabilité par une convention spéciale.

× × ×

Les chauffeurs se plaignent parfois que les passages à niveau du railway sont, la nuit, laissés sans lumière ; voici quelles sont les conséquences d'un abordage d'une barrière :

« Attendu que l'action tend au paiement d'une somme de 114 fr. 8 c. à l'Etat belge, somme provenant des frais de réparation d'une barrière, à Rocour, par suite de détériorations advenues du fait du défendeur ;

» Attendu que celui-ci ne dénie ni la matérialité de l'accident, ni l'étendue du préjudice ; qu'il se borne à soutenir qu'un des réverbères destinés à éclairer le passage à niveau avait été éteint par la violente tempête qui régnait cette nuit du 12 février ;

» Attendu que l'action est basée sur la faute du défendeur, en application de l'article 1383 du Code civil ;

» Attendu que la faute résulte des circonstances mêmes de l'accident ; qu'en effet, la voiture était munie de deux phares et qu'il y a témérité de la part du chauffeur de rouler, par une nuit obscure, à une vitesse telle qu'il ne puisse s'arrêter aussitôt qu'un obstacle lui est révélé par ses phares ; qu'il doit toujours être maître de sa marche dans l'espace éclairé par les propres moyens de l'automobile... » (*Justice de paix de Grivegnée, Pas.*, 1909, III, 311.)

Faut-il en conclure que les obstacles ne doivent plus être éclairés?...

CH. DE REINE.

Les bureaux du T. C. B. sont, comme par le passé, ouverts le dimanche de 9 heures à midi.

A titre d'essai, et en vue de satisfaire à certaines demandes, la bibliothèque restera ouverte en semaine de midi à 2 heures.

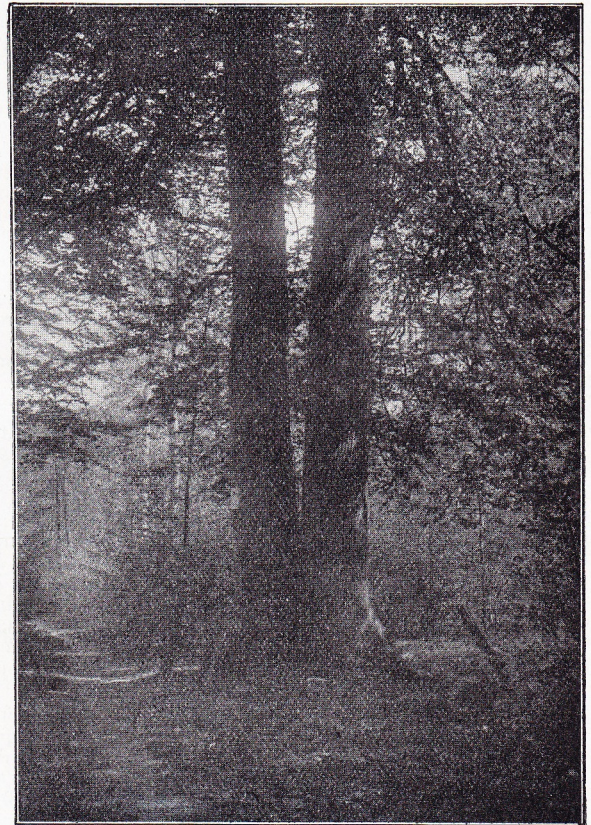


Les arbres jumeaux

de la forêt de Meerdael

La forêt de Meerdael, à laquelle j'ai consacré récemment un premier article, n'a pas, comme le *Sonienbosch*, d'imposants sous-bois de hêtres, ni d'admirables vallées où s'égrènent des chapelets d'étangs, autour desquels les hautes cimes étalent leur prestigieux rempart de verdure. Mais elle a néanmoins des promenades exquises : on y voit de magnifiques frondaisons, très touffues, très variées, ondulant sur de molles collines.

Pour le cycliste, elle a l'avantage d'être peu accidentée ; les côtes y sont peu fatigantes.



Bierbeek. — Les arbres jumeaux.

A ce qu'il m'a paru, la zone la plus remarquable de ce bois est celle qui s'étend entre la chaussée de Louvain à Hamme-Mille et le village de Weert-Saint-Georges, c'est-à-dire toute la partie occidentale de la forêt. C'est celle où M. Dens s'est livré à ses recherches et que traverse le « vieux chemin de Tirlemont », qu'il a décrit savamment.

Il y a de ce côté des allées profondes et solitaires, réellement délicieuses, et où les piétons ont tracé des sentes sinueuses parmi l'herbe moelleuse et drue. D'autres allées déroulent sur les pentes des collines leur ruban d'argile, ridé d'ornières.

Les allées dites *Petite Route des Wallons, Grande Route des Wallons, avenue de Grez, avenue de Nethen et avenue des Paresseux*, de même que les allées coupant la partie montagneuse située du côté de l'*avenue du Chancelier*, sont de toute beauté.

En mai et en juin, lorsque les taillis se parent de toute la gamme des verts et que les myrtilles fleurissent dans les sous-bois, parmi les bruyères noircies par l'hiver, ou à l'arrière-saison, lorsque la fée Automne a paré les cimes d'une livrée éclatante, c'est un ravissement pour l'œil que de déambuler le long de ces drèves.

Suivez aussi les sentiers tracés çà et là sous la feuillée des taillis.

Prenez-les de préférence. Alors seulement vous goûterez tout le charme, tout le mystère de ces bois séculaires.

Vous souvenez-vous de ces vers de l'exquis poète Fernand Séverin :

O bois mélodieux que fait chanter le vent,
Je n'ai jamais ouï votre rumeur profonde
Sans qu'un trouble sacré saisis mon cœur fervent !

L'auteur des *Poèmes ingénus* et de la *Solitude heureuse* a été Louvaniste autrefois. Les retraits de la *Meerdaelbosch* ne l'auraient-elles pas inspiré ?

× × ×

C'est près du point d'intersection de deux sentiers qui traversent en croix la partie du bois de Meerdael dont je viens de parler, que se dressent les « arbres jumeaux » (1).

Ce sont deux arbres géants, très connus dans la région et soudés l'un à l'autre jusqu'à 1^m60 du sol. On les appelle habituellement « les Jumeaux ».

Le chêne rouvre a une circonférence de 3^m15 au niveau de la séparation ; le hêtre, une circonférence de 3^m05. Près du sol, ces arbres forment un tronc unique de 5^m15 de tour, et jusqu'à la première branche les troncs ont 9 mètres de hauteur.

L'âge de ces géants est inconnu ; ils proviennent de deux brins de semence nés côte à côte. Leur végétation est superbe et leur développement ne semble pas avoir souffert de leur juxtaposition.

Ils ont à peu près la même silhouette et l'on peut dire qu'ils sont jumeaux jusque dans leur aspect.

Une revue (2) a publié au sujet de ces arbres-phénomènes les lignes curieuses que voici et par lesquelles je termine cet article :

« Il règne une singulière croyance au sujet du chêne-hêtre : il donnerait des fruits, mi-faine mi-gland, qui auraient la propriété de rendre fidèles les amoureux les plus volages... »

» Ce doit être à ce fait qu'il y a lieu d'attribuer la visite à Meerdael de nombreux couples à la recherche des fruits en question, recherches souvent couronnées d'un semblant de succès, grâce à la présence dans l'allée voisine de quelques chênes rouges dont les glands seraient pris par des profanes pour le talisman recherché. »

ARTHUR COSYN.



Conférences

La conférence que devait donner, le 16 octobre, le chevalier Le Clément de Saint-Marcq n'a pas eu lieu par suite d'un accident de chemin de fer survenu sur la ligne de Bruxelles-Anvers.

M. Le Clément de Saint-Marcq, commandant de la compagnie des aérostiers militaires à Anvers, avait quitté cette ville par le train de 18 h. 56 ; mais il n'est arrivé à Bruxelles-Nord qu'à 21 h. 40, trop tard par conséquent pour donner aux nombreux membres du T. C. B., qui l'ont attendu jusqu'à 21 h. 30, la conférence annoncée.

M. Le Clément de Saint-Marcq donnera sa conférence le 22 janvier 1910. Les cartes délivrées pour la réunion du 16 octobre restent valables pour cette soirée.

× × ×

Samedi 6 novembre.

Conférence de M. Renaux de Boubers.

Au pays du soleil de minuit.

Au moment où les régions polaires captivent la curiosité, il ne sera pas sans intérêt, pour les membres du T. C. B., d'entendre la causerie que M. Renaux de Boubers fera le samedi 6 novembre, à 8 h. 1/2 du soir, dans la salle Patria. Le conférencier nous parlera du *Pays du soleil de minuit*.

Les grandioses paysages des régions du Nord, dont la majestueuse solitude contraste si étrangement avec nos horizons, les champs de neige et les montagnes de glace que baigne de sa lumière éblouissante un soleil brillant dans un ciel limpide et transparent, laissent au touriste qui a la bonne fortune de parcourir ces pays, des impressions inoubliables.

(1) Ils se trouvent dans l'espace compris entre la drève de la Warande, la Petite Route des Wallons, la Grande Route des Wallons et la drève de Gréz, le long du sentier qui coupe l'angle droit formé par les deux premières de ces routes sylvestres.

(2) *Bulletin de la Société centrale forestière*, 1901. L'articulet est signé E. Lobbeaux.

M. Renaux de Boubers a rapporté de ce voyage une ample collection de souvenirs et de photographies, et ceux qui assisteront à la conférence du 6 novembre pourront, en admirant les



Cap Nord. — Au soleil de minuit.

projections lumineuses qui illustreront le récit de notre conférencier, avoir une vision nette des magiques paysages de l'Océan boréal.

× × ×

Samedi 13 et mardi 16 novembre.

Conférences du capitaine Spelterini.

Le Mont Blanc et les Alpes valaisannes en ballon.

Si les dirigeables et les avions sont aujourd'hui en grande vogue, il n'en est pas moins vrai que les ballons sphériques sont encore à l'heure actuelle en mesure d'accomplir d'extraordinaires performances, lorsqu'ils sont conduits par des pilotes éprouvés, se riant des obstacles et inaccessibles à la peur.

Nous n'en voulons pour preuve que les exploits de Spelterini, qui s'est attaqué avec succès aux plus hauts sommets des Alpes.



Le Mont Blanc. — La Mer de glace.

(Reprod. interd.)

(Cliché Spelterini.)

Aux magnifiques et audacieuses traversées dont le capitaine Spelterini a fait le récit l'année dernière aux membres du T. C. B., vient s'ajouter celle du *Mont Blanc* et des *Alpes valaisannes*.

Parti de Chamonix avec trois passagers, dans son ballon *Sirius*, après avoir atteint 5,600 mètres d'altitude et avoir admiré tout le massif du Mont Blanc, M. Spelterini fut forcé par un orage, à la nuit tombante, d'atterrir sur le Pizzo di Ruscada, à 1,800 mètres d'altitude. Après avoir passé une nuit tant bien que mal dans la

TOURING CLUB DE BELGIQUE

Cotisation annuelle de sociétaire :

3 francs

Les dames sont admises

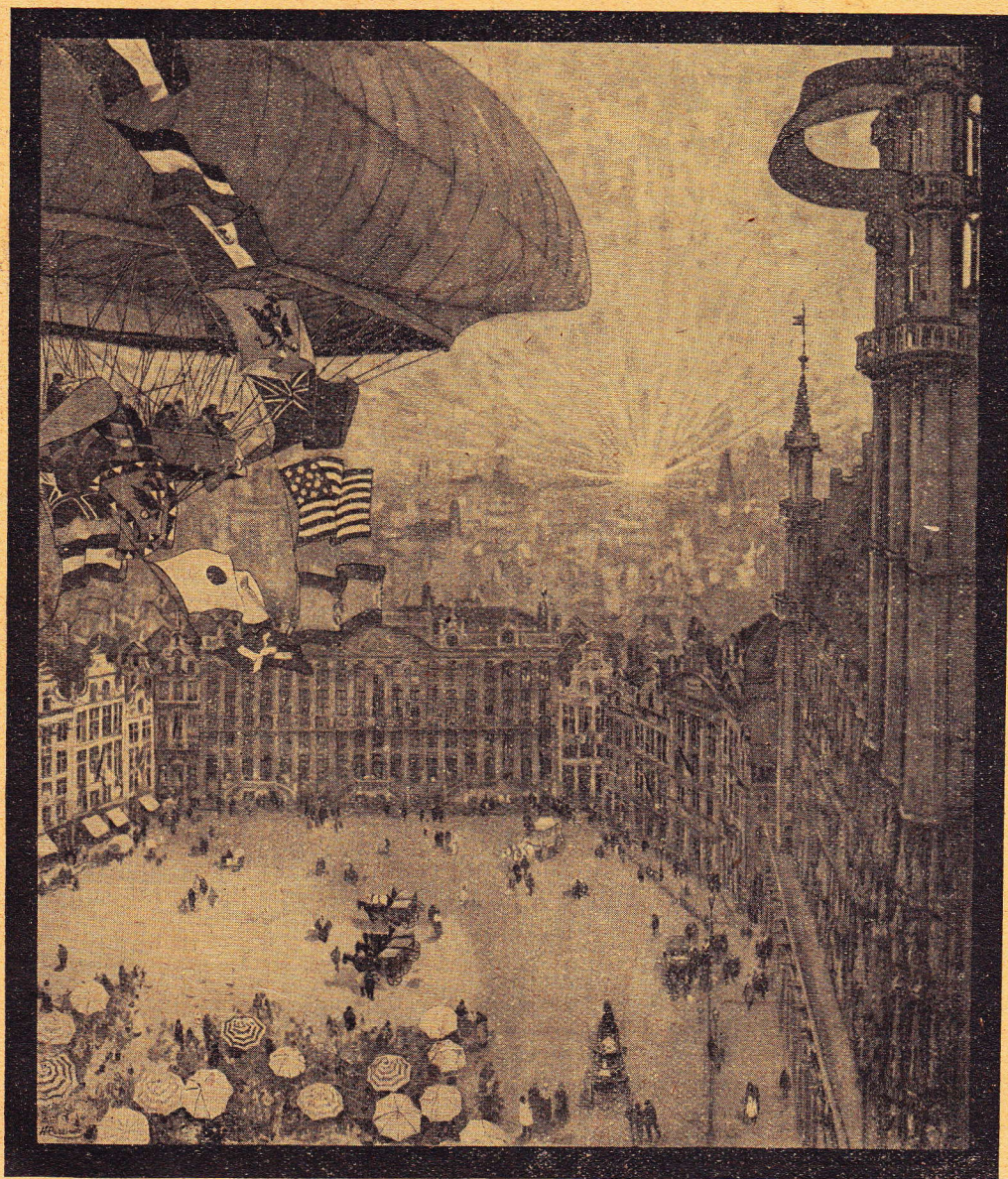


SOCIÉTÉ ROYALE

Envoi gratuit de l'Annuaire, du Manuel du touriste, du Manuel de conversation, du Catalogue de la bibliothèque et, deux fois par mois, du Bulletin officiel illustré.

ABONNEMENTS A L'EXPOSITION :

POUR LES MEMBRES DU TOURING CLUB, 15 FRANCS AU LIEU DE 20 FRANCS



ABONNEMENTS A L'EXPOSITION :

POUR LES MEMBRES DU TOURING CLUB, 15 FRANCS AU LIEU DE 20 FRANCS

Exposition Universelle = et Internationale de Bruxelles

Avril-novembre 1910